



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Règlement du championnat interclubs adultes Ille-et-Vilaine 2024

A valider par le Directeur Départemental de l'Arbitrage.

Préambule	3
1. Organisation générale	3
1.1. Structure	3
1.2. Déroulement de la compétition	3
1.3. Engagements.....	3
2. Organisation de la compétition	4
2.1. Les Directeurs des compétitions.....	4
2.1.b) Directeur de Nationale.....	4
2.5. Responsable des rencontres et arbitrage	4
3. Déroulement des rencontres	4
3.6. Feuille de composition d'équipe – Feuille de match	4
3.7. Composition des équipes	4
3.7.a) Nombre de joueurs.....	4
3.7.d) Brûlage horizontal	4
3.7.f) Modification des compositions des équipes entre les rondes	4
3.7.g) Joueurs mutés.....	4
3.7.h) Nationalité des joueurs (1).....	5
3.7.i) Nationalité des joueurs (2).....	5
3.8. Forfaits sportifs	5
3.9. Litiges techniques.....	5
4. Résultats – classements	5
4.1. Points de parties	5
6. Sélection des équipes pour jouer en Départementale 1	5
6.1. Critères de classement des équipes de Départementale 2	5
6.2. Ordre de priorité pour la participation au championnat de Départementale 1	6

Préambule

Les championnats interclubs du Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine sont régis par le règlement du Championnat de France des clubs de la Fédération Française des Echecs.

Ce règlement précise les particularités du Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine pour les divisions sous sa responsabilité. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé pour une division, il convient de se référer au règlement de la division supérieure.

Les modifications apportées au règlement 2024 sont indiquées en bleu.

1. Organisation générale

1.1. Structure

Le championnat départemental est organisé en deux divisions :

- Départementale 1, composée de 2 groupes de 6 équipes ;
- Départementale 2 (D2), composée de 2 groupes.

1.2. Déroulement de la compétition

La D1 est organisée en 2 phases avec 2 poules de 6 équipes :

- Une première phase en toutes rondes (5 rondes),
- Une seconde phase avec une poule haute (les 3 premières équipes d'une poule initiale affrontent les 3 premières équipes de l'autre poule initiale) et une poule basse (les 3 dernières équipes d'une poule initiale affrontent les 3 dernières équipes de l'autre poule initiale),
- Pour le classement final de la D1, chaque équipe garde le bénéfice des résultats obtenus, en première phase, contre les équipes qui se retrouvent dans leur poule en seconde phase. Les équipes de la poule haute sont classées 1^{ère} à 6^{ème} du championnat. Les équipes de la poule basse sont classées 7^{ème} à 12^{ème} du championnat.

Le groupe A de la D2 est organisé selon le système toutes rondes.

Le groupe B de la D2 est organisé selon le système suisse.

L'accession en Nationale 4 à partir de la D1 est régie par le règlement de la Nationale 4 de la Ligue de Bretagne.

Les équipes classées 1^{ère} de chaque groupe de D2 accèdent à la D1. Les deux dernières équipes de D1 sont reléguées en D2.

Les autres montées/descentes entre D1 et D2 sont décrites au chapitre 6 du présent règlement.

1.3. Engagements

Le Comité Départemental fixe les modalités d'inscription des équipes au championnat et les communique aux responsables des clubs par courrier électronique et par l'entremise de son site web.

L'inscription au championnat est gratuite.

En inscrivant une ou plusieurs équipes au championnat, les équipes acceptent l'intégralité du présent règlement, y compris les spécificités et les clauses particulières du Comité Départemental.

2. Organisation de la compétition

2.1. Les Directeurs des compétitions

2.1.b) Directeur de Nationale

Les directeurs des championnats sont nommés par la Commission Adultes et sont appelés Directeurs de groupe.

2.5. Responsable des rencontres et arbitrage

Les matchs sont dirigés par un arbitre fédéral (FE2, FE1, FO2, FO1 ou FC) ou un licencié A de plus de 18 ans. L'arbitre peut être joueur en D1 ou D2 et officier en tant qu'arbitre de plusieurs matchs de D1 et D2.

3. Déroulement des rencontres

3.6. Feuille de composition d'équipe – Feuille de match

Si deux joueurs ont une différence de classement Elo de plus de 100 points, le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé. En cas d'infraction, forfait administratif pour le (ou les) joueur(s) ayant le plus fort Elo.

En D2, cette règle ne s'applique entre deux joueurs que si les deux sont classés (ELO national ou FIDE) ou si les deux sont non classés.

3.7. Composition des équipes

3.7.a) Nombre de joueurs

En D1, chaque équipe est composée de 5 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des Règles Générales. Chaque infraction est sanctionnée par la marque de -2 avec partie gagnée pour l'adversaire.

En D2, chaque équipe est composée de 4 joueurs licenciés A respectant l'article 1 des Règles Générales. Chaque infraction est sanctionnée par la marque de -2 avec partie gagnée pour l'adversaire.

3.7.d) Brûlage horizontal

Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées en D2, un joueur peut participer au championnat dans deux de ces équipes, cependant cette participation ne peut excéder un match que pour l'une des deux équipes.

En cas d'infraction, forfait administratif sur le 1^{er} échiquier concerné et tous ceux qui le suivent.

3.7.f) Modification des compositions des équipes entre les rondes

En D1, chaque équipe doit aligner à chaque ronde au moins 1 joueur ayant déjà participé au moins une fois pour le compte de cette équipe depuis le début de la saison (sauf pour la ronde 1).

En D2, il est autorisé de n'aligner que des joueurs n'ayant participé à aucune ronde du championnat.

3.7.g) Joueurs mutés

Aucune condition sur le nombre de mutés n'est applicable.

3.7.h) Nationalité des joueurs (1)

Dans le cadre de cet article, aucune condition sur la nationalité des joueurs n'est applicable.

3.7.i) Nationalité des joueurs (2)

Dans le cadre de cet article, aucune condition sur la nationalité des joueurs n'est applicable.

3.8. Forfaits sportifs

Une équipe n'alignant pas au moins 3 joueurs est considérée forfait.

Sauf cas de force majeure reconnu par le Directeur de Groupe, chaque forfait individuel non communiqué aux adversaires et au Directeur de Groupe (35-adultes-interclubs@echecs35.fr) au plus tard deux heures avant l'heure prévue de rendu des feuilles de match, ou automatiquement à partir du 4^e dans la même équipe et dans la même saison, sera sanctionné d'une amende de 20 € en D1 et 10€ en D2.

Sauf cas de force majeure reconnu par le Directeur de Groupe, tout forfait d'une équipe non communiqué aux adversaires et au Directeur de Groupe (35-adultes-interclubs@echecs35.fr) 48 heures avant l'heure prévue de la rencontre, ou automatiquement à partir du 3^e forfait de la même équipe dans la saison, sera sanctionnée d'une amende de 50€ en D1 et 20€ en D2.

3.9. Litiges techniques

Tous les litiges sont tranchés par la Commission d'Appels du Comité Départemental.

4. Résultats – classements

4.1. Points de parties

Le score d'une équipe ayant gagné par forfait sportif ou à la suite de pénalités administratives de l'équipe adverse est au maximum de 3-0 en points de parties.

6. Sélection des équipes pour jouer en Départementale 1

6.1. Critères de classement des équipes de Départementale 2

Les critères utilisés pour classer entre elles les équipes ayant disputé la départementale 2 sont adaptés pour prendre en compte le fonctionnement en plusieurs poules de tailles et de fonctionnements hétérogènes :

- Les effectifs de chaque poule, pour accorder plus de places aux poules aux plus forts effectifs (critère n°1) ;
- La réussite des équipes au sein de leur groupe pour mieux classer les meilleures équipes (critères n°2 à n°3).

Les critères sont les suivants :

1. Classement respectivement au nombre d'équipes de leur poule, (100% pour le vainqueur de sa poule, 0% pour le dernier de sa poule) ;
2. Nombre de points relativement au nombre de rondes (100% pour tous les points, 0% pour aucun point) ;
3. Nombre de victoires relativement au nombre de rondes (100% pour le nombre de victoire maximal, 0% pour aucune victoire) ;

4. Plus petite moyenne Elo sur l'ensemble de la saison.

6.2. Ordre de priorité pour la participation au championnat de Départementale 1

Sont prioritaires dans cet ordre pour la participation au championnat de Départementale 1 les équipes suivantes :

- Les équipes reléguées de Nationale 4 ;
- Les équipes qui ont demandé leur relégation d'un championnat de Nationale 4 ou niveau supérieur ;
- Les équipes arrivées 1^{ère} de leur poule de Départementale 2 la saison précédente ;
- Les équipes classées 1^{ère} à 10^{ème} du championnat de Départementale 1 la saison précédente ;
- Les équipes classées 2^{ème} de leur poule de Départementale 2 la saison précédente ;
- Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} du championnat de Départementale 1 la saison précédente ;
- Les équipes ayant disputé la Départementale 2 la saison précédente.

6.3. Exemple

Résultats en D2 la saison précédente :

Pl.	Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.
1	Rennes Paul Bert 7	19	7	11	18	7
2	Bain de Bretagne	19	7	7	14	7
3	Guichen 2	17	7	6	16	10
4	Redon	15	7	3	15	12
5	Domloup 4	14	7	3	13	10
6	Rennes Echecs 2	11	7	-6	9	15
7	Domloup 5	9	7	-12	7	19
8	Vitre 3	6	7	-12	6	18

Classement	Points	Victoires
100%	90%	64%
86%	90%	50%
71%	81%	57%
57%	71%	54%
43%	67%	46%
29%	52%	32%
14%	43%	25%
0%	29%	21%

Pl.	Equipe	Pts	j.	d.	p.	c.
1	Pace 2	18	7	10	18	8
2	Treverien	17	7	10	18	8
3	Pace 3	16	7	3	13	10
4	Val de Rance - Dinai	15	7	4	14	10
5	Montauban 2	15	7	1	13	12
6	Liffre 3	14	7	1	13	12
7	Echiquier Malouin	14	7	0	13	13
8	Betton 2	14	7	-1	12	13
9	Rennes Longs Pres	13	7	1	13	12
10	Treverien 2	13	7	-2	12	14
11	Pleurduit	11	7	-6	10	16

Classement	Points	Victoires
100%	86%	64%
90%	81%	64%
80%	76%	46%
70%	71%	50%
60%	71%	46%
50%	67%	46%
40%	67%	46%
30%	67%	43%
20%	62%	46%
10%	62%	43%
0%	52%	36%

Classement relatif des équipes de D2 :

Equipe	Pla	Classement	Point	Victoires	Commentaire
Rennes Paul Bert 7	1	100%	90%	64%	Qualifié d'office en D1
Pace 2	1	100%	86%	64%	Qualifié d'office en D1
Treverien	2	90%	81%	64%	Prioritaire au repêchage
Bain de Bretagne	2	86%	90%	50%	Prioritaire au repêchage
Pace 3	3	80%	76%	46%	
Guichen 2	3	71%	81%	57%	
Val de Rance - Dinard 2	4	70%	71%	50%	
Montauban 2	5	60%	71%	46%	
Redon	4	57%	71%	54%	
Liffre 3	6	50%	67%	46%	
Domloup 4	5	43%	67%	46%	
Echiquier Malouin	7	40%	67%	46%	
Betton 2	8	30%	67%	43%	
Rennes Echecs 2	6	29%	52%	32%	
Rennes Longs Pres 2	9	20%	62%	46%	
Domloup 5	7	14%	43%	25%	
Treverien 2	10	10%	62%	43%	
Vitre 3	8	0%	29%	21%	
Pleurtuit	11	0%	52%	36%	

- Les équipes classées premières sont qualifiées en D1;
- Les équipes classées deuxièmes (d'abord Trévérien, ensuite Bain de Bretagne) sont qualifiées, si il reste des places, avant le repêchage des équipes arrivées 11^{ème} et 12^{ème} du championnat de D1 l'année précédente ;
- Si il reste des places après le repêchage, l'accession à la D1 est proposée aux équipes suivantes dans l'ordre du classement.